

10 nov 2017 -18:28

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2017

## Formations destinées aux sages-femmes

Le Conseil des ministres approuve le projet d'arrêté royal proposé par la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Maggie De Block, relatif à la formation permanente des sages-femmes.

Le projet supprime l'approbation préalable que devait octroyer le Conseil fédéral des sages-femmes pour l'organisation de formations permanentes destinées aux sages-femmes.

Cette modification est apportée sur avis du Conseil fédéral des sages-femmes qui propose une simplification de la procédure de formation permanente et permet que la procédure corresponde à ce qui est prévu pour les autres professions des soins de santé.

Le projet d'arrêté royal modifie l'arrêté royal du 1er février 1991 relatif à l'exercice de la profession de sage-femme.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>